

# Orientation 13 Réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire

## Orientation 13 Réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire

### Mesures de planification

«Travailler sur le bilan carbone de la forêt et la contribution de la filière forestière au Bilan Carbone du territoire ;

Réaliser des bilans énergétiques des exploitations agricoles ».

### Mesures contribuant à la diminution des gaz à effet de serre

«Mettre en place des modes de transports à énergie renouvelable ou non fossile :

Équiper les cabanes pastorales et les refuges en énergie renouvelable (électricité, chauffe-eau solaire...)

Mener des actions concertées de valorisation du bois-énergie ;

Développer des outils d'incitation financière pour accompagner des projets innovants de recours aux énergies renouvelables »

page 110

Référence ID de l'article : #1406

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2016-09-22 18:44